



Rapport annuel 2025

Contenu

- 1** Avant-propos du président
- 2** Procès-verbal de décision de l'assemblée ordinaire des délégués 2025 de la Coopérative USS Assurances
- 6** Dicastère Assurances
- 9** Rapport Sinistres
- 10** Sécurité et prévention
- 11** Développement des affaires
- 12** Comptes annuels 2025
- 14** Annexe aux comptes annuels
- 15** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 16** Rapport de l'organe de révision
- 18** Direction administrative
- 19** Comité
- 21** Organisation USS Assurances

Avant-propos du président

Nous vivons dans un monde marqué par l'insécurité et de nombreux conflits. Quand ces tensions et ces guerres absurdes prendront-elles fin? Il reste à espérer que les puissants de notre planète prendront enfin conscience de toutes les souffrances qu'ils infligent à l'humanité par leurs actions!

En ces temps troublés, il est important que l'USS garde une vue d'ensemble et que les valeurs coopératives telles que la proximité, la fiabilité, l'humanité et l'innovation continuent de guider nos décisions.

Malgré la multiplication des réglementations et des dispositions légales, qui entraînent une augmentation des coûts, nous pouvons parler d'un très bon exercice. Les indemnités versées pour les sinistres sont également restées au niveau des années précédentes.

Il est de plus en plus souvent nécessaire de faire appel à l'assurance protection juridique pour se défendre contre des décisions totalement inappropriées et parfois absurdes. Récemment, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt donnant raison à une société de tir représentée par notre assurance de protection juridique. Le Tribunal fédéral a constaté que les mesures ordonnées par les autorités communales et soutenues par le tribunal cantonal étaient disproportionnées et hostiles à la société. Dans d'autres cas également, les revendications des sociétés ont pu être satisfaites grâce à la couverture de protection juridique. De plus en plus souvent, des sociétés de tir doivent défendre leur raison d'être ou de braves tireurs sportifs et amateurs sont injustement harcelés par la justice et traînés devant les juges. C'est donc une raison suffisante pour souscrire dès aujourd'hui une protection juridique Confort, car demain, il sera peut-être déjà trop tard. Dans cette optique, nous examinons s'il serait judicieux d'introduire une couverture de protection juridique obligatoire pour toutes les sociétés.



En raison de nouvelles tâches au sein de la Vaudoise, Eric Zosso a quitté son poste de responsable des sinistres après 15 ans. Ruedi Meier, de Saint-Ursanne, a donc été élu à la direction exécutive. Pascale Beucler a également été nommée à la direction exécutive en tant que traductrice. Joel Haefeli est désormais le représentant de l'USS au Musée suisse du tir. Un grand merci à Eric et sincères félicitations aux nouveaux élus.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de la coopérative pour leur fidélité, leur engagement sans faille dans le domaine du tir et la confiance qu'ils nous accordent. Je remercie tout particulièrement mes estimés collègues du comité directeur ainsi que l'ensemble de la direction exécutive, sous la houlette avisée et compétente de Sepp Rusch. Je tiens à souligner et à remercier tout particulièrement la bonne et fructueuse collaboration avec le DDPS, le SAT, ainsi que les officiers fédéraux de tir, la FST et toutes les autres associations. Merci beaucoup de votre engagement sans faille en faveur du tir.

Je vous souhaite une bonne santé, du bonheur, beaucoup de beaux moments ainsi qu'une saison de tir 2026 sans accident et pleine de succès.

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de décision de l'assemblée ordinaire des délégués 2025 de la coopérative USS Assurances

Date: Vendredi, 25 avril 2025
Lieu: Campus Sursee, Oberkirch LU
Heure: 17h00

Ordre du jour

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 avril 2024 à Aarau
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2024
Proposition: acceptation du rapport annuel
4. Acceptation des comptes 2024 et attribution du bénéfice au bilan 2024
Les comptes annuels 2024 supplémentaires, présentés selon Swiss GAAP FER, peuvent être consultés ou demandés auprès du directeur administratif
 - a) Rapport de l'organe de révision
 - b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'attribution du bénéfice au bilanProposition: Acceptation des comptes annuels avec un bénéfice au bilan de CHF 167.790.99, y compris report de l'année précédente, et attribution du bénéfice au bilan selon la proposition qui se trouve dans le rapport annuel
5. Décharge au comité
Proposition: accorder la décharge
6. Élections
Réélection de l'organe de révision pour une année. Proposition: Balmer-Etienne SA, Lucerne
7. Honorariat
8. Divers

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances, a le plaisir de saluer toutes les personnes présentes à cette 137e Assemblée des délégués ordinaire.

Réflexions personnelles du président de l'USS Assurances

Malheureusement, les tensions géopolitiques continuent de s'intensifier, alors que nous espérons tous les avoir surmontées. Le monde semble être en plein bouleversement. Dans ce contexte incertain, qui ne devrait pas s'améliorer dans un avenir proche, la solidarité et le bien commun sont la clé du succès. Nos racines coopératives y contribuent largement. Mais nous sommes également confrontés à de nouveaux défis. Au début d'une nouvelle législature, nous avons redéfini et adapté nos objectifs stratégiques en conséquence. Notre devise est «Poursuivre ce qui a fait ses preuves et être ouvert à la nouveauté». Nos valeurs fondamentales telles que la sécurité, la transparence, la proximité avec la clientèle, la fiabilité et l'innovation doivent nous accompagner dans cette démarche. Ainsi, malgré les nombreux facteurs d'incertitude, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Il me tient à cœur de vous remercier sincèrement, chers coopérateurs, pour votre fidélité et votre grand engagement dans vos sociétés et associations. Merci de votre confiance et votre compréhension, qui ne vont plus de soi en cette folle période. Je tiens également à souligner l'excellente et très agréable collaboration avec le DDPS, le SAT et les officiers fédéraux de tir. Je ne veux pas oublier non plus la FST et les autres associations, que je remercie chaleureusement.

Dans cet esprit, je vous souhaite une bonne santé, beaucoup de bonheur, de beaux moments et une saison de tir 2025 couronnée de succès et sans accident.

Représentants de la politique et du domaine militaire:

Jean-Luc Addor, conseiller national et Président Pro Tell
Brigadier Jacques Rüdin, Président de la Conférence fédérale de tir
Madame Katrin Stucki, Cheffe SAT
Colonel EMG Christoph Oberlin, cdmt instruction
13 officiers fédéraux de tir

Comité SFT:

In corpore, sous la conduite de son président Luca Filippini et du directeur administratif Silvan Meier

Représentants des diverses associations de sport de tir:

Beat Abgottspon, Président ASTV
Jacques Dessemontet, Président ASVTS
Marcel Ochsner, Président ASM
Damian Gamma, Président AS

Autres invités:

Paul Röthlisberger, Président Musée suisse du tir
Franziska Karlen, Directrice Musée suisse du tir
Andrea Werner-Schmidt, SUVA/AM
3 membres d'honneur de l'USS Assurances

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour, envoyé dans les délais, le 10 mars avec l'invitation à l'Assemblée.

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
Procès-verbal: Maggie Mesmer
Contrôle: Stefan Zahler, Rolf Schmutz
Traduction: simultan

Scrutateurs

L'Assemblée élit les scrutateurs suivants:

- Alfred Schlup, Seeländerischer Schiesssportverband
- Vincent Hayoz, Société Cantonale des Tireurs Fribourgeois
- Enrico Brandenberger, Zürcher Schiesssportverband
- Gabrielle Veillard, Club de Tir de Neuchâtel-Sports

Présences

Comité	5
Délégués	183
Total ayants droits	188
Majorité absolue	95
Direction administrative	8
Membres d'honneur sans droit de vote	3
Invités	40
Organe de révision	1
Total des présences	240

En cas de vote ou d'élection à bulletin secret, le bureau de vote et de scrutin est composé de: Stefan Zahler, vice-président USS, Rolf Schmutz, directeur administratif suppléant USS ainsi que des scrutateurs élus.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 avril 2024 à Aarau

Le procès-verbal a été rédigé par la secrétaire Maggie Mesmer. Il est disponible en allemand et en français et peut être consulté aux pages 2 à 9 du rapport annuel 2024.

Aucune intervention n'est demandée concernant le procès-verbal.

Décision: le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les délégués.

3. Acceptation du rapport annuel 2024

Le rapport annuel 2024 a été envoyé aux délégués avec l'invitation du 10 mars 2025. Il est complet et reflète de manière transparente l'exercice 2024, riche en événements et en activités. Le rapport annuel ne fait l'objet d'aucune remarque.

Décision: le rapport annuel 2024 est approuvé à l'unanimité.

Sepp Rusch présente les résultats réjouissants de l'entreprise:

Introduction

«**Le sport renforce les bras, le tronc et les jambes, et, grâce aux sociétés, raccourcit les moments d'ennui et nous protège de la solitude.**»

Joachim Ringelnatz, 1883 – 1934

Dans la vie de chacun, il y a des moments de réflexion et des moments de détente.

Même aujourd'hui, les vers du poème «Ruf zum Sport» (Appel au sport) constituent une source de motivation pour adhérer à un club. Nous constatons que la société a fondamentalement changé par rapport à l'époque, où les loisirs proposés étaient encore extrêmement modestes.

Aujourd'hui, il existe une immense industrie des loisirs qui offre d'innombrables possibilités pour occuper son temps libre. La compétition reste au premier plan, mais elle doit aussi être méga, cool et géniale.

Les rétrospectives nous rappellent des expériences importantes que nous ne devons pas oublier. D'une part, il s'agit de tirer les leçons de ces expériences, d'autre part, il s'agit aussi de ne pas renier le passé et les traditions.

Afin que les générations futures puissent également profiter d'événements traditionnels, peut-être un peu «patriotiques» et inoubliables, nous devons ensemble défendre nos acquis, tels que la volonté de performance et l'autonomie, et assumer nécessairement davantage de responsabilités individuelles.

Sous la devise et citation du chanteur Steve Lee du groupe Gotthard «Nous voulons encourager les gens à ne jamais baisser les bras, à toujours envisager l'avenir avec optimisme, à retrousser leurs manches et à aller de l'avant», je vous remercie de votre attention.

Informations complémentaires aux comptes annuels 2024

Le montant total des primes encaissées, y compris les acomptes pour l'année en cours, est légèrement inférieur et se monte à CHF 584'942,50. Cela s'explique principalement par la diminution du nombre d'assurés suite à des dissolutions ou des fusions de sociétés.

Les primes pour les assurances spéciales sont légèrement plus élevées. Cela s'explique par une bonne participation aux fêtes cantonales de tir et par un nombre légèrement plus élevé de tirs sous le patronage d'une société.

Primes	2024	2023	2022
Assurances de base	544'055.95	557'153.00	537'260.30
Assurances spéciales	40'886.55	35'279.10	43'975.40
Total encaissement des primes	584'942.50	592'432.10	581'235.70

Bilan

- Le bilan ne comporte aucun risque.
- Le capital propre (sans réserves latentes) se monte au 31.12.2024 CHF 8'390'790.99

Résultat annuel et attribution du bénéfice 2024

L'assemblée des délégués dispose aujourd'hui d'un bénéfice reporté de CHF 167'790,99.

La proposition d'attribution du bénéfice est la suivante:

Attribution		
aux réserves statutaires	CHF	110'000.00
Attribution		
aux réserves techniques	CHF	50'000.00
Report sur le nouvel exercice	CHF	7'790.99

4. Acceptation des comptes annuels 2024 et attribution du bénéfice au bilan 2024

a) Rapport de l'organe de révision

Le rapport des réviseurs se trouve en pages 20 et 21 du rapport annuel.

b) Acceptation des comptes annuels et décision d'attribution du bénéfice au bilan 2024

Les délégués soutiennent à l'unanimité la proposition du comité et approuvent les comptes annuels ainsi que l'attribution du bénéfice telle que proposée.

5. Décharge au comité

Proposition: Donner décharge au comité

Décision: Les délégués donnent décharge au comité dans sa composition actuelle (rapport annuel, pages 24/25) à l'unanimité.

Au nom du comité et de la direction administrative, le président Rudolf Vonlanthen remercie les participants pour leur confiance.

6. Elections

Réélection de l'organe de révision

Proposition: Entreprise Balmer-Etienne AG de Luzern, représentée par Madame Bettina Bereuter. Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: l'Entreprise Balmer-Etienne AG, Luzern, est confirmée à l'unanimité pour une année en tant qu'organe de révision.

7. Honorariat

Walter Meer, Expert cantonal des places de tir BE

Rudolf Vonlanthen rend hommage à son mérite et le remercie pour son engagement infatigable et considérable. Walter Meer reçoit un petit cadeau.

8. Divers

Le président clôt la 137e assemblée ordinaire des délégués en remerciant une nouvelle fois les délégués et les invités pour leur présence, leur fidélité et leur grand intérêt pour l'USS Assurances.

Fin de l'Assemblée des délégués ordinaire:
18h00.

Oberkirch, 25 avril 2025

La rédactrice du procès-verbal: Maggie Mesmer

Le contenu du procès-verbal a été reconnu exact.
Berne, 7 juillet 2025

USS Coopérative Assurances

Rudolf Vonlanthen, Président

Sepp Rusch, Directeur administratif



Dicastère Assurances

Coopérateurs

Fin 2025, l'USS comptait 2'921 coopérateurs (contre 2'949 l'année précédente). La diminution de 28 associations/fédérations s'explique par le fait que certaines ont décidé de dissoudre ou de fusionner leur société/association. Le vieillissement, le manque de relève et le manque de membres au sein du comité sont quelques-unes des raisons qui ont conduit à ces décisions.

Nouvelles admissions de coopérateurs

En 2025, 10 nouveaux coopérateurs ont rejoint l'USS Assurances. Ce sont:

- 3 sociétés de tir FST
- 2 organisations de place de tir
- 1 association de vétérans
- 2 sociétés de tir dynamique
- 1 société de tir de chasse
- 4 sociétés sans association

Assurances de base

Depuis plusieurs années, l'assurance de base comprend une assurance responsabilité civile complète pour les sociétés. Lors des entretiens de conseil, il est régulièrement souligné qu'il n'est pas nécessaire de souscrire une assurance responsabilité civile pour les associations auprès d'une compagnie privée. Cela permet d'éviter toute «double assurance». La couverture responsabilité civile d'une société assurée auprès de l'USS s'élève à 5 millions de francs suisses. L'assurance de base de l'USS offre à ses assurés une protection complète. Les conditions et prestations exactes sont expliquées en détail dans les conditions générales d'assurance (CGA) de l'USS.

Assurances complémentaires

En 2025, nombreuses manifestations de et fêtes de tir ont à nouveau été organisées. La plupart des manifestations sont couvertes par l'assurance de base. Des assurances spéciales sont nécessaires pour les manifestations suivantes:

- Fêtes de tir comportant plus de quatre passes
F-300m, P-25/50m, PC-30/50m, fusil et pistolet air comprimé 10m

- Tirs de nuit
- Tirs historiques
- Tirs d'entreprises (tirs d'entreprises, de partis, associations, etc) sous la direction d'une société membre de l'USS assurances
- Tirs avec de la munition plus forte que celle d'ordonnance, petit-calibre (22lr) et munition de sport
- Transports avec des véhicules militaires
- Travaux de construction de plus de CHF 100'000

Les assurances complémentaires pour les tirs de nuit et les tirs d'entreprise peuvent également être souscrites sous forme d'assurance permanente. Cela signifie que les sociétés ont la possibilité d'organiser jusqu'à trois manifestations de tir pour la même prime. L'avantage est qu'il n'est plus nécessaire d'annoncer chaque manifestation de tir individuellement.

Assurances spéciales souscrites

CGA 31.1	14 fêtes de tir
CGA 31.2	26 tirs d'entreprises
CGA 31.6	14 tirs de nuit
CGA 31.8	3 tirs historiques

Assurances partenaires

L'USS propose, en collaboration avec des sociétés partenaires, des couvertures d'assurance spéciales qui ne sont pas prises en charge par l'assurance de base.

Assurance responsabilité civile de fête (partenaire Vaudoise) pour les installations de restauration de fête pouvant accueillir plus de 100 personnes assises

Une assurance responsabilité civile est nécessaire pour les manifestations de grande envergure réunissant un grand nombre de fonctionnaires, visiteurs, etc. et donc de personnes assurées. Sont notamment assurées les personnes suivantes:

- Le comité d'organisation
- Tous les autres membres ou participants actifs qui participent à l'organisation de la fête ainsi qu'aux travaux de préparation et de rangement

Exemples de sinistre:

Une personne est blessée lors d'une fête en raison de mesures de sécurité insuffisantes (sol glissant, absence de rampe ou de barrière).

Si l'assurance couvre un établissement de restauration, il faut s'attendre à des dommages corporels et matériels pouvant résulter de la vente de denrées alimentaires (y compris les boissons) impropres à la consommation, de la détérioration de vêtements ou de blessures causées par la chute d'un client.

Assurance transports/valeurs (partenaire tsm)

L'assurance transport couvre les transports et les séjours lors de fêtes de tir en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein pour les biens propres et/ou étrangers.

Les biens suivants peuvent être assurés:

- Tentes, conteneurs, caravanes, mobilier d'exposition et drapeaux
- Matériel pour la restauration (mobilier, vaisselle, ustensiles de cuisine, denrées alimentaires, etc.)
- Installations de bureau (copieur, ordinateurs portables, projecteurs, mobilier, etc)
- Pavillons de prix en tous genre
- Valeurs (argent comptant, billets de loterie)

Risques assurés:

- Perte et dommages causés lors du transport, du chargement, ainsi que par le véhicule (proximité)
- Feu, explosion, risques dus aux éléments, vol avec agression, cambriolage, dégâts des eaux sur les lieux de la fête de tir

Systèmes de marquage électronique (partenaire Vaudoise)

Les systèmes de marquage électronique personnels ou loués peuvent être assurés pour la durée d'une fête de tir ou pour une année entière.

L'assurance couvre les détériorations, les destructions et les pertes survenant subitement et de façon imprévue, qui sont, en particulier, la conséquence

- Erreur de manipulation
- Dégâts causés par une tierce personne ou une personne chargée de mission à l'interne
- Incendie, événements naturels, vol et dégâts d'eau
- Accident de travail provoqué par un corps étranger

Exemple de dommage:

- Pendant la nuit, des inconnus sectionnent les câbles reliant le stand de tir à la ciblérie, lesquels doivent être réparés.

Assurances de protection juridique (partenaire Orion)

Orion, en tant qu'assureur de protection juridique, défend les intérêts juridiques des assurés. L'Orion prend essentiellement en charge, par cas d'assurance et jusqu'à un montant maximal de CHF 600'000.00, les frais d'avocat et d'assistance judiciaire, les expertises ainsi que les frais de procédure.

Cette assurance est valable partout en Suisse et dans les pays avoisinants. Aucune franchise n'est demandée. Pour les demandes de permis d'achat d'armes, l'assurance couvre tous les pays d'Europe.

Un cas juridique peut être annoncé directement sur notre site internet. Il convient d'y joindre toutes les informations nécessaires.

Protection
juridique
sociétés USS et
membres

Assurance protection juridique pour les sociétés USS et leurs membres

Protection juridique pour l'activité de tir

L'assurance **activité de tir** couvre la société, la fédération, les exploitants des installations de tir, les comités, les auxiliaires et les tireurs en cas d'événements survenant au stand de tir lors d'épreuves de tir !

▶ **Prime annuelle par société / exploitant d'installation de tir** CHF 40.–

Comment réagir si...

- l'un de vos tireurs est blessé accidentellement par un autre tireur lors d'un exercice et réclame des dommages-intérêts ?
- quelqu'un porte plainte contre vous, en tant que responsable du stand de tir, pour des mesures de sécurité lacunaires ?
- un passant est blessé par une balle qui ricoche lors d'un exercice et porte plainte au pénal alors que toutes les mesures de sécurité étaient conformes à la législation ?

Protection juridique confort (inclut activité de tir)

L'assurance **confort** couvre la société, la fédération, les exploitants des installations de tir, les comités et les membres de la société dans ces domaines juridiques supplémentaires :

- Dommages-intérêts, plainte pénale incluse
- Droit du voisinage pour la protection de l'activité de tir
- Litiges relatifs à des subventions
- Droit d'auteur (la somme assurée n'est que de CHF 5000.–)
- Défense pénale
- Permis d'acquisition d'armes, y compris confiscation de l'arme

▶ **Prime annuelle par société / exploitant d'installation de tir** CHF 155.–

Comment votre société doit-elle réagir si...

- un voisin ou la commune se plaint des bruits de tirs et qu'elle fait potentiellement face à une limitation de l'activité de tir ?
- un tireur endommage, par négligence ou intentionnellement, le tunnel de tir lors d'un exercice et refuse de prendre en charge les frais de réparation ?
- la butte pare-balles doit être rénovée et la Confédération, le canton ou la commune refuse de vous accorder les subventions auxquelles vous avez droit ?
- elle résulte d'une fusion ou d'une dissolution et que, en vertu de dispositions légales courantes, le canton ou la commune exige l'assainissement de l'ancienne installation aux frais de la nouvelle société ? Pour ces cas, une somme assurée limitée à CHF 5000.– s'applique.

Comment votre membre doit-il réagir si...

- il se voit refuser l'octroi d'un permis d'acquisition d'armes ?
- son arme est saisie car il aurait enfreint par négligence la loi sur les armes ?

Vous trouverez des informations détaillées et la demande en ligne sur notre page d'accueil www.uss-versicherungen.ch

Rapport Sinistres

L'exercice 2025 a été une année intéressante en matière de sinistres. Le nombre de sinistres enregistrés est resté à peu près identique à celui de l'année précédente, soit 24. Parmi ceux-ci, 7 cas étaient liés à des accidents, 11 à la responsabilité civile et 5 à l'assurance casco. Un sinistre a été indemnisé à titre volontaire. À la fin de l'année, 3 cas étaient encore en suspens. Tous les autres sinistres, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens, ont pu être réglés au cours de l'année 2025. Pour les sinistres encore ouverts au 01.01.2025, l'USS a dépensé CHF 9'507.25 en 2025. Au 01.01.2026, il reste donc des réserves d'environ CHF 10'000.00 pour les sinistres ouverts.

Il convient de mentionner tout particulièrement que les compagnies d'assurance accidents tentent de plus en plus souvent de trouver un éventuel coresponsable afin de réduire leurs dépenses. L'analyse correspondante prend de plus en plus de temps et engendre des coûts supplémentaires considérables.

Le nombre de sinistres enregistrés reste stable depuis quelques années. Il convient de noter que diverses demandes ont été adressées à l'USS Assurances en raison des intempéries. Nous tenons à souligner une nouvelle fois que l'USS Assurances ne peut fournir aucune couverture en cas de dommages causés par une tempête. Cela relève de la compétence des assurances de biens et est soumis aux franchises fixées par la Confédération. L'USS Assurances n'est pas habilitée à conclure de telles couvertures.

Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour remercier tous nos assurés. Les tireurs prennent leurs précautions, font preuve de vigilance et respectent les prescriptions et les directives. Ils réfléchissent et anticipent. Cela contribue à prévenir les sinistres de manière proactive. Les responsables, présidents, moniteurs de tir, membres des comités et tous les tireurs sont conscients de leurs responsabilités et les assument au quotidien. L'USS Assurances vous remercie tous pour votre soutien et votre prudence dans la pratique de notre beau sport.

Afin de faciliter le traitement des sinistres, nous vous prions de bien vouloir respecter les points suivants:

Pour les déclarations de sinistres, nous vous renvoyons à notre site Internet, où vous pouvez déclarer vos sinistres directement en ligne. En cas de sinistres importants, notamment en cas de dommages corporels, nous vous prions de nous les signaler le plus rapidement possible directement par e-mail ou par téléphone.

Veuillez ne pas nous envoyer de factures sans commentaire ni indication sur les circonstances du sinistre. Vous pouvez envoyer la description des circonstances du sinistre par courrier ou par e-mail à mon successeur, M. Ruedi Meier, à l'adresse: **ruedi.meier@uss-versicherungen.ch** ou au **079 595 74 04**.

Si nous avons besoin d'informations supplémentaires, nous vous contacterons.

De plus amples informations sur **www.uss-versicherungen.ch**

Le responsable sinistres
Eric Zosso

Sécurité et prévention

Sécurité

La question de la sécurité est prise très au sérieux dans les sociétés. Les comités mettent en œuvre les analyses de sécurité liées à l'exploitation et aux installations. Il convient d'accorder une attention particulière à deux domaines à risque :

Travaux d'entretien sur les installations de tir

- Installations de tir (cibleries) sont généralement isolées. En équipe, les accidents peuvent être évités et les premiers secours peuvent être prodigués ou appelés.
- Les travaux soumis à des restrictions environnementales (plomb) doivent être confiés dans la mesure du possible à des spécialistes.

Tirs de nuit

- Les tirs de nuit sont des manifestations associatives très appréciées dans de nombreux endroits.
- Ils exigent des normes de sécurité plus élevées et doivent donc être approuvés par l'OFT/RS compétent du canton et couverts par la société au moyen d'une assurance spéciale de l'USS.

- Bases

Directives relatives aux installations de tir, règl. 51.065, chiffre. 15 tir de nuit

Dispositif d'alarme: Signaux lumineux rouges triangulaires à la place du sac d'avertissement
Plan de fermeture: porter attention aux conditions particulière de la nuit

Conditions générales d'assurances CGA USS, art. 5, al 1 – 6, prévention des dommages et art. 32, al 2, assurance spéciale pour tir de nuit (Demande écrite à l'USS, prime versée avant l'événement)

Prévention

Le «moyen de transport» automobile est soumis périodiquement, selon les dispositions des commerces spécialisés et des autorités, à un contrôle technique et à un entretien.
Qu'en est-il des armes de tir sportives?
La responsabilité individuelle doit être prise au sérieux!

Les actions de l'USS: «**Protection de l'ouïe**» et «**pharmacie de premiers secours**» ont également été très utilisées durant l'année dernière. Elles se poursuivent.

Contrôle de la pharmacie de premiers secours du stand de tir

Voir les directives relatives aux installations de tir, chiffre 7.1



Contrôle avant, pendant et après la saison de tir pour vérifier l'intégralité et l'état (consommables, dates d'expiration).

Consulter la liste de contenu pratique à l'intérieur.
Achat possible en pharmacie ou en droguerie.

Voir aussi l'adresse de commande sous :
www.uss-versicherungen.ch

Développement des affaires

Au cours de l'exercice 2025, l'USS a réalisé un très bon résultat et sa situation financière est excellente. Le bénéfice net a augmenté de CHF 97'000 par rapport à l'année précédente, pour atteindre CHF 264'000. Cela s'explique par l'augmentation du résultat d'exploitation (CHF +71'000) et par un meilleur résultat des placements financiers (CHF +61'000). En raison de ce résultat plus élevé, les charges fiscales ont augmenté de CHF 35'000. La situation des fonds propres, qui se montent à CHF 8'655'000, est excellente.

Les recettes provenant des primes se sont élevées à CHF 601'000, soit CHF 15'000 de plus que l'année précédente. Cette augmentation est due à l'intensification des activités de tir. Au cours de l'exercice sous revue, la plupart des sinistres ont été réglés à moindre coût. Cela a entraîné une baisse des indemnités versées, qui sont passées de CHF 54'000 à CHF 49'000. En raison de la situation en matière de sinistres, des provisions techniques de CHF 70'000 ont en outre été dissoutes.

Les charges d'exploitation ont diminué de CHF 61'000 pour s'établir à CHF 413'000. Cette baisse résulte principalement de la diminution des dépenses de publicité et de sponsoring (CHF -13'000) et des coûts informatiques (CHF -41'000). La baisse des coûts informatiques s'explique par le fait que les charges de l'année précédente comprenaient les dépenses liées au site Internet et aux adaptations du programme d'assurance de l'USS. Le résultat d'exploitation a augmenté de CHF 71'000 pour atteindre CHF 115'000. Comme mentionné ci-dessus, cette augmentation est principalement due à la baisse des charges d'exploitation.

Le produit net des placements financiers a augmenté de CHF 61'000 par rapport à l'année précédente, pour atteindre CHF 216'000. Il se compose du produit immobilier de CHF 95'000 (année précédente: CHF 95'000) et du produit des titres de CHF 121'000 (année précédente: CHF 60'000). L'USS est propriétaire d'un immeuble à Berne, qui est entièrement loué depuis des années et qui a généré, en 2025, un rendement brut de 6,6% sur la base du prix d'achat. L'augmentation du produit des titres est principalement due à la bonne année boursière. En 2025, un très bon rendement a été réalisé sur les titres.

L'immeuble et les placements financiers sont inscrits au bilan à la fin de l'année 2025 pour une valeur comptable de CHF 8'600'000 (année précédente: CHF 8'291'000). La valeur comptable se répartit comme suit: 21% en obligations et dépôts à terme, 53% en actions, 23% en bien immobilier et 3% d'autres placements. Au 31 décembre 2025, les provisions inscrites au bilan s'élèvent à CHF 240'000, dont CHF 180'000 pour des sinistres non réglés. À la fin de 2025, les fonds propres s'élèvent à CHF 8'655'000. La variation de CHF 264'000 par rapport à l'année précédente correspond au bénéfice net de l'exercice sous revue. Comme les années précédentes, il est proposé d'affecter le bénéfice au bilan à la fin de 2025 aux réserves existantes.

Comptes annuels 2025

Comptes de résultat

	Annexe	2025	2024
Primes brutes	3.1	600'515.21	584'942.50
Part des réassureurs		- 114'743.00	- 104'111.10
Primes nettes		485'772.21	480'831.40
Paiements pour cas d'assurance		- 48'744.45	- 103'198.70
Variation des provisions techniques		70'000.00	80'000.00
Charges de sinistres		21'255.55	- 23'198.70
Autres produits		20'659.75	60'656.05
Frais de personnel, prestations de tiers		- 164'927.30	- 165'675.85
Séances, conférences, manifestations		- 49'291.05	- 47'901.05
Assemblée des délégués		- 42'392.95	- 39'311.20
Publicité, sponsoring		- 79'793.45	- 93'190.08
Charges informatiques		- 16'981.60	- 15'384.02
Imprimés, matériel de bureau		- 17'227.60	- 23'302.15
Révision, conseil		- 19'859.95	- 26'699.05
Amortissements		- 13'490.90	- 41'510.40
Autres charges d'exploitation		- 8'542.21	- 20'922.30
Charges d'exploitation		-412'507.01	- 473'896.10
Résultat d'exploitation		115'180.50	44'392.65
Produit net des placements financiers	3.2	215'769.10	155'056.02
Bénéfice avant impôts		330'949.60	199'448.67
Charges fiscales		- 66'702.30	- 32'313.80
Bénéfice		264'247.30	167'134.87

Bilan

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		418'292.15	500'160.84
Autres créances à court terme		51'738.08	22'310.10
Actifs transitoires		8'108.00	16'649.43
Total des actifs courants		478'138.23	539'120.37
Placements financiers	3.3	8'600'001.00	8'290'955.74
Total des actifs immobilisés		8'600'001.00	8'290'955.74
Total des actifs		9'078'139.23	8'830'076.11

Comptes annuels 2025

Bilan

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Dettes sur livraisons et prestations		54'272.70	50'974.95
Autres créances à court terme		128'828.24	78'310.17
Compte de régularisation des actifs	3.4	30'000.00	184'000.00
Total des capitaux étrangers à court terme		213'100.94	313'285.12
Provisions à long terme	3.4	210'000.00	126'000.00
Total des capitaux étrangers à long terme		210'000.00	126'000.00
Total des capitaux étrangers		423'100.94	439'285.12
Capital social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserves statutaires		4'360'000.00	4'250'000.00
Reserves techniques		1'023'000.00	973'000.00
Bénéfice reporté		7'790.99	656.12
Bénéfice		264'247.30	167'134.87
Total des capitaux propres		8'655'038.29	8'390'790.99
Total des passifs		9'078'139.23	8'830'076.11

Tableau des flux de trésorerie

	2025	2024
Bénéfice	264'247.30	167'134.87
Amortissements et corrections de valeurs	84'049.75	139'549.49
Variation du fond de roulement net	- 37'070.73	- 88'646.92
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	311'226.32	218'037.44
Investissements en actifs financiers	- 2'956'292.04	- 1'356'614.90
Désinvestissements en actifs financiers	2'576'687.93	1'250'065.58
Investissements en valeur immatérielle	- 13'490.90	- 41'510.40
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 393'095.01	- 148'059.72
Variation des liquidités	- 81'868.69	69'977.72
État des liquidités en début d'année	500'160.84	430'183.12
Variation des liquidités	- 81'868.69	69'977.72
État des liquidités en fin d'année	418'292.15	500'160.84

Comptes annuels 2025

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique, siège

USS Coopérative Assurances, Berne

Nombre de postes à plein temps

Le nombre moyen de postes à temps plein était inférieur à 10 au cours de l'année de référence et de l'année précédente.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de contrôle pour la révision de l'année 2025 se monte à CHF 17'739.75.

2. Principes de présentation des comptes

Placements financiers

Les immobilisations financières se composent de titres cotés en bourse et d'un immeuble. Les titres sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. L'immeuble est inscrit au bilan à son coût d'acquisition, déduction faite des amortissements.

Provisions techniques d'assurance

Des provisions, établies sur la base d'une estimation des paiements et frais de traitement à venir, sont constituées pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture du bilan. En outre, des provisions sont constituées pour couvrir les fluctuations dans la fréquence des sinistres et de leurs montants. Elles sont calculées selon les principes de base de la comptabilité analytique.

3. Information sur les postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes

Accident	239'794.62	233'390.56
Dommages matériels	59'948.66	58'381.16
Responsabilité civile	300'771.93	293'170.78
Total primes brutes	600'515.21	584'942.50

3.2 Produit net des placements financiers

	2025	2024
Revenu des titres	190'309.09	119'992.76
Administration, commissions	- 69'373.73	- 59'722.91
Total du résultat des titres	120'935.36	60'269.85
Revenu locatif	144'708.00	144'078.00
Charges immobilières	- 24'874.26	- 32'391.28
Amortissements	- 25'000.00	- 16'900.55
Total résultat immobilier	94'833.74	94'786.17
Total produit net des placements financiers	215'769.10	155'056.02

Comptes annuels 2025

3.3 Placements financiers

Obligations

Actions

Fonds immobiliers

Métaux précieux

Total des titres

Immeuble

Total des placements financiers

31.12.2025

1'829'281.79

4'563'427.51

309'207.00

238'084.70

6'940'001.00

1'660'000.00

8'600'001.00

31.12.2024

2'180'828.19

3'854'667.79

268'780.50

301'679.26

6'605'955.74

1'685'000.00

8'290'955.74

3.4 Provisions

Provisions pour sinistres non réglés

Autres provisions

Total des provisions à court terme

Provisions pour fluctuations à long terme

Total des provisions

31.12.2025

30'000.00

60'000.00

90'000.00

150'000.00

240'000.00

31.12.2024

124'000.00

60'000.00

184'000.00

126'000.00

310'000.00

Proposition pour l'attribution du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'année d'exploitation

Bénéfice reporté

Bénéfice au bilan

Attribution aux

Réserves statutaires

Réserves techniques

Total des attributions

Report à nouveau

31.12.2025

264'247.30

7'790.99

272'038.29

180'000.00

90'000.00

270'000.00

2'038.29

31.12.2024

167'134.87

656.12

167'790.99

110'000.00

50'000.00

160'000.00

7'790.99

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de l'

USS Assurances société coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USS Assurances société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrale de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

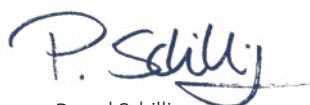
Lucerne, 6 février 2026

uma/psh

Balmer-Etienne AG



Urs Matter
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Schillig
Expert-réviseur agréé

Direction administrative

Directeur administratif



Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@
uss-versicherungen.ch

Directeur administratif adjt Encaissement des primes



Schmutz Rolf

Frutigenstrasse 50
3604 Thun

Mobile +41 79 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie

Riesern 15
9056 Gais

Mobile +41 79 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Assurances Suisse alémanique/italienne



Mesmer Hermann

Riesern 15
9056 Gais

Mobile +41 79 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Sinistres



Zosso Eric

c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg

Mobile +41 79 249 89 73
eric.zosso@
uss-versicherungen.ch

Sécurité & Prévention



Blaser Ueli

Lenggenweg 11
3550 Langnau i. E.

Mobile +41 79 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Assurances Suisse Romande



Vauthey Patrick

Rue de Lausanne 15
1530 Payerne

Mobile +41 79 213 74 33
patrick.vauthey@
uss-versicherungen.ch

Comité



Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Mobile +41 79 679 29 57

rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



Vice-président, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Mobile +41 79 672 97 35

stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



Membre

Schneeberger Peter

Metallstrasse 12
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74

peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



Membre

Papa Paolo

Stradin 21
6548 Augio

Mobile +41 79 290 42 45

paolo.papa@uss-versicherungen.ch

Comité



Membre

Schönenberger Ursula

Tellstrasse 6
9533 Kirchberg

Mobile +41 79 579 12 16

ursula.schoenenberger@uss-versicherungen.ch



Membre

Haefeli Joel

5073 Gipf-Oberfrick

joel.haefeli@uss-versicherungen.ch

Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Membres d'honneur

Kunz Otto

Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René

von May-Strasse 21, 3604 Thun

Schneeberger Peter

Metalstrasse 12, 6300 Zug

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Grünenwald Jean Paul

Rue des Oeuches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried

Tännikonstrasse 4, 8355 Aadorf

Liechti Hans Rudolf

Spiezbergstrasse 24A, 3700 Spiez

Landis Marzio

In Giàgh Piànca 22, 6953 Lugaggia

Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

